

**PROCES VERBAL de la REUNION de COMMISSION de DISCIPLINE**  
en date du 10 Novembre 2009

Présents : MM. D. Herblin – M. Pégoux – J. Déterville – P. Gervaux  
Mme M. Marie.

Chargé d'instruction : Mr Ph. Truillet

Absents excusés : MM. Ph. Truillet – P. Bonhomme – J.C. Freyss  
Mme M.N. Pérot

Ouverture de la séance à 18h30.

Pour cette nouvelle saison, 3 dossiers de discipline sont à traiter.

**Dossier n° 1** – Incidents survenus avant la rencontre de Coupe de France Seniors masculine en date du 12.09.09 opposant le C.S.Orbec au CAEN N.B.

Avant le début de la rencontre le joueur FITOS Romain ne peut présenter de licence, ni de pièce d'identité.

Les arbitres décident donc que ce joueur ne peut pas participer à ce match comme le prévoit le règlement.

Monsieur Francis PORTA dirigeant du club de Caen Nord Basket exige alors que son joueur FITOS participe à la rencontre sinon il va « péter un câble », et s'est énervé contre la table de marque et les arbitres.

Devant tant d'insistance, les arbitres obtempèrent en prévenant le club du CNB que la rencontre serait perdue par pénalité.

Lors de l'audition Monsieur PORTA a reconnu qu'il s'était emporté et qu'il avait été agressif avec les officiels.

En conclusion, la Commission régionale de discipline décide d'infliger à Monsieur PORTA, un avertissement.

**Dossier n° 2** – Incidents pendant la rencontre de R.1 Masculine du 03/10/2009 opposant l'ASVD au BCH.

Le 1<sup>er</sup> arbitre siffle une faute personnelle au joueur MATUNDU Béranger qui la conteste en injuriant l'arbitre de « espèce de P.D. ». L'arbitre décide à ce moment de lui infliger une faute disqualifiante avec rapport.

A l'audition de Monsieur MATUNDU, ce dernier a reconnu, sans aucune ambiguïté, qu'il avait été grossier et qu'il méritait la sanction qui lui était infligée.

En conclusion, la Commission régionale de discipline lui inflige une suspension pour les week-ends du 9 au 11.10.09 et du 16 au 18.10.09.

**Dossier n° 3** – Incidents survenus lors de la rencontre Régionale de Benjamins en date du 10.10.09 opposant l'ASCherbourg au BCHague.

Au cours de la rencontre, l'entraîneur de l'AS Cherbourg, Monsieur RUEL Stéphane, a été sanctionné d'une Faute disqualifiante avec rapport pour contestations répétées et attitude agressive envers les arbitres.

A la mi-temps, les benjamins n'avaient plus de coach et il a fallu faire appel à un remplaçant, Monsieur REGBAOUI.

La suite de la rencontre s'est passée sans incidents et l'AS Cherbourg gagnait ce match 79 à 48.

En conclusion, la Commission régionale de discipline inflige à Monsieur RUEL Stéphane une suspension s'étalant du 09.10.2009 au 8.11.2009 inclus assorti d'un MOIS de sursis.

Fin de la séance à 21h30.

Fait à CAEN, le 10 novembre 2009

La Secrétaire de séance

M. MARIE

Le Président de la Commission de Discipline

Daniel HERBLINE